

Brest, le 14 septembre 2016

Erick GUERRY
Secrétaire départemental F.O.- DGFIP29
à
Madame Catherine BRIGANT
Directrice Départementale des Finances
Publiques du Finistère

Objet : Mise en place d'un service d'appui au réseau (SAR).

Madame la Directrice,

Lors du Comité technique local du 21 juin 2016, vous avez porté à l'information des représentants du personnel, plusieurs projets de réorganisations et de restructurations du réseau, dont la mise en place d'un service d'appui au réseau dans le secteur public local d'ici la fin d'année 2016.

A cette occasion, la délégation F.O.- DGFIP29 avait pris position, en vous indiquant que cette expérimentation de back office dans le secteur local, visait notamment à transformer les postes comptables en coquille vide, en impactant toutes les missions, dans un schéma d'industrialisation des processus de dépenses et de recettes.

Pour F.O.- DGFIP29 et son Syndicat national, ce dispositif est un palliatif à la réduction des moyens, qui ne pourra qu'accentuer les orientations de démantèlement du réseau SPL portées par le Directeur Général.

Dans le prolongement de votre communication faite le 21 juin dernier, vous avez tout dernièrement communiqué aux comptables du réseau SPL du Finistère, un message annonçant le lancement du Service d'appui au réseau à compter du 1^{er} octobre prochain, ainsi qu'une convention type, détaillant le périmètre d'intervention et les modalités d'organisation de cette cellule.

En premier lieu, la lecture de cette convention confirme nos craintes en ce qui concerne la mise en place de ce SAR dans le Finistère, dont le périmètre d'intervention propose de traiter à distance la totalité des opérations budgétaires et comptables des Trésoreries.

Par ailleurs, nous constatons que le contenu imposé de votre proposition de convention n'ouvre pas de possibilité pour les comptables d'ajuster le périmètre d'intervention du SAR en fonction de leurs besoins.

.../...